



## CONFIEZ VOS FORMALITÉS À DES SPÉCIALISTES !

Structures employant des salariés

### Le bulletin de paie est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Respect** de la législation à l'évolution rapide
- 2 Limiter les risques** de réclamations des salariés
- 3 Gain** de temps sur la veille juridique
- 4 Respecter** le formalisme lié à la paie



### Si vous êtes dans une de ces situations...

- › Comment faire pour **ne plus avoir d'erreurs** dans la rédaction de mes bulletins de paie ?
- › **La rédaction est compliquée.** Elle nécessite une veille juridique importante et une gestion pointue du personnel.
- › Je ne suis pas sûr de bien appliquer toutes les **règles imposées** par la convention collective dont je dépends.
- › La gestion des congés payés, des congés spéciaux, des arrêts de travail, la veille sur les changements de taux, la DADS, les déclarations obligatoires..., tout cela représente un travail **long, coûteux et dangereux.** Puis-je en être débarrassé ?

*Nous avons des solutions à vous proposer !*



Vos bulletins de paie :  
sous-traitez les !

## Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Équipe dédiée au niveau de compétence élevé
- 2 Classement optimisé suivi dans le temps
- 3 Possibilité de consulter en ligne
- 4 Des outils informatiques fiables et à jour
- 5 Modalités de co-production ajustées



## NOTRE OFFRE DE SERVICES



**Préparation** et **élaboration** des bulletins

**Déclarations** périodiques des charges et salaires

**Prix sur devis** selon prestations

*Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance*



CABINET  
**CHAUSSINAND**

Adhérent



Membre



[www.cabinet-chaussinand.fr](http://www.cabinet-chaussinand.fr)  
[contact@cabinet-chaussinand.fr](mailto:contact@cabinet-chaussinand.fr)

6, Bd Alexandre de Fraissinette  
Résidence « Le Xénon »  
Allée B « Netbureautique »  
42100 **St Etienne**  
Tél. 04 75 33 22 00

63 avenue de l'Europe  
07100 **Annonay**  
Tél. 04 75 33 22 00